

Agen, le

28 JUIL. 2017

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services de l'éducation
nationale,

à

Mesdames et Messieurs les maires de Lot-et-Garonne

Service :
secrétariat particulier

Affaire suivie par
Séverine CABANAC

REF : SC 252

Téléphone
05.53.67.70.01

Fax
05.53.67.70.32

Mèl
ce.ia47-sp@ac-
bordeaux.fr

23, rue Roland Goumy
CS 10001
47916 AGEN CEDEX 9

Madame le maire,
Monsieur le maire,

Vous avez sans doute pris connaissance du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 publié au journal officiel relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Ce texte vous permet, si vous le souhaitez, d'adapter le temps scolaire sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours.

Si vous envisagez une dérogation du temps scolaire dès la rentrée 2017, je vous invite à transmettre dans les meilleurs délais et avant le 7 juillet 2017, votre proposition à **l'inspecteur de l'Education nationale (IEN)** en charge de votre commune.

Celui-ci étudiera votre projet selon les modalités décrites dans la fiche jointe à ce courrier. Cette « fiche méthode » relève de la compétence de l'IEN et vise uniquement à vous informer des modalités de traitement de votre éventuelle demande.

Les deux étapes clés sont donc :

- 1) La proposition **conjointe** :
 - de votre commune (ou de l'établissement public de coopération intercommunale) après adoption au conseil municipal ou conseils municipaux
 - d'un ou plusieurs conseils d'école à la majorité,
- 2) L'étude de votre demande par l'inspecteur de l'Education nationale.

J'appelle votre attention sur la nécessité d'anticiper l'organisation des transports scolaires en lien avec la collectivité en charge de ce dossier*.

Pour des dérogations souhaitées à la rentrée 2018, la procédure sera vraisemblablement la même, un nouveau courrier vous sera adressé début octobre pour vous préciser le calendrier retenu.

Concertation et intérêt de l'élève doivent prévaloir sur ce dossier dans la continuité des relations que l'Education nationale entretient avec vous.

Je reste personnellement à votre disposition, en complémentarité de l'action de l'inspecteur(trice) de l'Education nationale de votre commune.

Veuillez agréer, Madame le maire, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le recteur, et par délégation,
L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services de l'éducation
nationale



Dominique POGGIOLI

*En l'absence d'accord formel, la dérogation sera reportée à la rentrée scolaire 2018.